



LECHÂTELET est une commune rurale de 227 habitants. Nous sommes implantés le long de la rivière Saône et intégré à la Communauté de Communes « des RIVES DE SAÔNE ».

La proximité de la Saône nous permet de développer un village attrayant notamment par le charme de ses quais. D'ailleurs la rue qui longe la Saône est nommée Quai des Mariniers.

Une zone est dédiée à l'accueil estival. Ceux qui la fréquentent ont su aménager avec goût leur espace, ce qui en fait un lieu bucolique et attrayant. Tous, habitants et estivaliers nous sommes très attachés à l'authenticité et à l'équilibre paysager du village.

Comme beaucoup de communes rurales nous souffrons de la désindustrialisation et de l'abandon des services. A LECHÂTELET, la Mairie demeure le seul lien institutionnel avec la population.

Maintenir ce lien et notre identité est un combat de tous les jours. Si nous ne sommes pas mieux considérés, il est évident que nous nous éteindrions. Pourtant nous payons nos impôts comme tout à chacun.

Le désenclavement des communes est présent dans tous les discours préélectoraux depuis des années. Il n'a jamais été concrétisé. Tout est concentré sur les communautés urbaines qui étouffent sur elles-mêmes. Tout est décidé en fonction, la ruralité n'est jamais considérée.

Notre point de vue sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

Dans notre configuration, le recours à l'énergie pour atteindre les services, le travail, la santé, la vie sociale, la culture est essentielle.

Le maintien à domicile de la population vieillissante nécessite également beaucoup de déplacement. L'accès aux transports en commun nécessite aussi de longs déplacements. Développer des mobilités douces ne nous parle pas, nous les pratiquons déjà depuis longtemps en interne.

Les mesures de sobriété sont également appliquées depuis longtemps dans notre commune. L'efficacité énergétique est également intégrée chez les particuliers. Pour les bâtiments publics c'est beaucoup plus compliqué.

A l'heure du transfert des usages au bénéfice de l'électrique, nous doutons de l'orientation de la PPE3. Dans le cadre de la Loi APER nous avons creusé le sujet et notamment sur la situation du mix actuel, sans idéologie et sans dogmatisme. Nous sommes au fait des objectifs.

L'orientation donnée au secteur électrique n'est pas la bonne. Les énergies intermittentes ne peuvent pas assurer la stabilité d'approvisionnement. D'après les bilans énergétiques leurs interventions dans la production génèrent des pertes.

La crise électrique de 2022 a montré qu'elles n'étaient pas en mesure de se substituer à un mode de production pilotable. Les règles de marché qui entourent le secteur n'ont pas préservé le consommateur comme on l'avait prétendu. C'est EDF qui éponge les pertes donc nous tous. Malgré ce constat la PPE3 propose d'en développer plus. C'est illogique.

Faire peser à chaque territoire la responsabilité de son approvisionnement n'a aucun sens. Il n'existe qu'un seul réseau mutualisé. La France a su assurer l'approvisionnement massif, stable, décarboné, à des prix compétitifs à l'ensemble d'entre nous pendant 40 ans tout en approvisionnant proprement d'autres pays plus pollueurs. Nous avons tous financés ce système. Pour quels intérêts veut-on le détruire ?

Dans sa proposition, il semble que la PPE3 ne réponde pas à l'intérêt général qui doit dicter la politique énergétique et, à l'heure du transfert des usages celle de l'électricité.

LES POTENTIELS ET LES ATTENTES

Rééquilibrage offre/demande. Transfert des usages. Variabilités. Coûts.

Il n'est pas réaliste d'affirmer que la production devra atteindre 700 TWh à l'horizon 2035. Nous avons étudié ces questions dans le cadre de la Loin APER. La prévision maximale à cette échéance est, dans tous les cas, évaluée à 640 TWh.

La commission d'enquête Sénatoriale qui a rendu son rapport en juillet 2024 l'a revu à la baisse et estimé entre 580 et 615 TWh, à condition que la conjoncture économique soit bonne, qu'une réindustrialisation soit effective tout comme le transfert des usages.

En octobre 2024, ENEDIS publie une étude prospective et annonce que la consommation atteindra 540 TWh/an. En préservant un potentiel raisonnable de 40 TWh destiné à l'exportation. La production devrait donc atteindre 580 TWh et non pas 700 TWh.

Selon l'étude menée par le CRECEP (crecep.org « quel mix électrique pour 2035 ? ») et confirmée par l'association locale « Protège Ton Pays », le mix actuel est déjà en capacité de couvrir l'objectif.

Nous savons que, malgré des records d'exportation nous ne parvenons pas à éponger le surplus de production. Le phénomène est directement lié à l'intervention des intermittentes quand on n'en a pas besoin et génère des pertes considérables (Bilan RTE 1^{er} semestre 2024)

Alors que notre électricité est décarbonée à 95% nous ne décarbonons pas nos usages au rythme où on le devrait. Le simple bon sens paysan vous dira qu'il faut arrêter de produire pour mieux consommer et rééquilibrer ainsi l'offre à la demande. La PPE3 non seulement propose l'inverse, mais elle aggravera notablement la situation.

Toujours dans l'optique d'essentialiser l'éolien et le photovoltaïque la PPE3 soumettra les réseaux à ce développement inutile. Les coûts sont connus. 200 milliards.

La PPE3 ne s'arrête pas là. Nous allons devoir faire coïncider nos usages en fonction de la variabilité de la production électrique. Nous rejetons totalement cette orientation qui conduira le pays dans un gouffre.

Comment peut-on envisager faire dépendre l'activité d'une nation évoluée, fortement électrifiée, de 68 millions d'habitants à la force du vent et à l'ensoleillement à l'heure où le bistouri est électrifié et où tous les usages devront dépendre de cette énergie ? Les coûts induits par cette folie sont abyssaux et nous en sommes comptables.

Réindustrialisation, potentiel énergétique.

La présence du TECHNOPORT sur la CC des RIVES DE SAÔNE, desservi par route, par rail et par voie d'eau, d'une contenance de 150 hectares est sans nul doute un potentiel de réindustrialisation.

L'idée fait son chemin, l'implantation d'un SMR à ce niveau acterait cette réindustrialisation tant attendue. Seule, la volonté communale et rurale ne suffira pas. Il faut que l'état s'engage sur un tel projet.

Localement dans le cadre de la loi APER nous avons démontré que nous avons un potentiel relatif à l'hydroélectricité. Nous avons fait la proposition et ne savons même pas si elle est considérée.

Nous aurions voulu de l'éolien, nous aurions déjà eu une multitude de promoteur devant la Mairie. C'est d'ailleurs déjà le cas, les démarchages pour l'éolien ou le photovoltaïque sont légion. Nous n'en voulons pas.

Le potentiel hydroélectrique au fil de l'eau est une réalité locale. Il doit être considéré.

La réindustrialisation ainsi que toutes activités professionnelles sont conditionnées à la stabilité et la constance de l'approvisionnement. Seuls les moyens pilotables et maîtrisables sont en capacité de remplir cette fonction et nous avons les capacités d'en accueillir.

L'agriculture, secteur économique essentiel.

Aux mêmes causes les mêmes effets. Quand le politique préfère le marché globalisé à la cause nationale, ce n'est jamais bon pour le concitoyen ou le producteur. Notre agriculture était le fer de lance de notre économie. Aujourd'hui nous sommes sur le point de perdre totalement notre souveraineté alimentaire.

Devant déjà supporter les aléas climatiques grandissants, elle est exposée à la mondialisation sans protection. Plus vertueuse que bien d'autres, la filière Française paye son engagement au prix fort, jusqu'à se mettre en péril. Le modèle imposé a entraîné la mort des petites exploitations, condamne les moyennes et ne laisse la place qu'à une agriculture industrielle ouverte à une concurrence débridée et déloyale qui paupérise le secteur et impose des pratiques nocives pour le climat.

La filière agricole Française doit faire l'objet d'un protectionnisme sans faille et bénéficier d'une politique Nationale indépendante. Il faut encourager et réintroduire de plus petites structures diversifiées destinées à alimenter des circuits courts. Les circuits courts sans intermédiaires permettent une plus grande compétitivité, une plus juste rémunération des producteurs et ont un impact positif sur les transports. Ils permettent aussi de mieux adapter l'offre à la demande et ainsi d'adapter une agriculture raisonnée et donc plus vertueuse.

Enfin il faut admettre sans idéologie, qu'un secteur soit moins décarboné qu'un autre en fonction du service rendu.

La mobilité.

C'est également un enjeu majeur, plus important en ruralité où les territoires ont été dépouillés des services. La survie des populations rurales est liée aux mobilités. Les distances, toujours plus longues pour accéder aux besoins de base, au travail, à la santé n'encouragent pas le recours aux mobilités douces, de fait plus chères à développer. Les connexions aux grands pôles d'activités se dégradent et les aires de covoiturage n'ont qu'une efficacité limitée.

L'autonomie et le prix des moyens de transport individuels moins carbonés pose aussi des questions. La population est vieillissante et les budgets de la population active ne sont pas extensibles. Redimensionner le gabarit des véhicules thermiques en les équipant de motorisations peu consommatrices auraient aussi des effets bénéfiques.

Les taxes ou autres contraintes n'y changeront rien. Face à ce constat, afin de réduire les trajets, il faut réinventer un tissu économique rural. Le désenclavement et la relocalisation des activités sont essentiels. Nous atteignons un point de bascule. Cela fait des années qu'on dit qu'il faut le faire et qu'on fait tout l'inverse.

A plus grande échelle, le potentiel des voies d'eaux est une réalité. La batellerie jouait un rôle économique important avant qu'on ne l'enterre avec le projet de continuité du canal à grand gabarit qui devait relier le Rhône au Rhin. Malgré des millions consacrés à des études, par pure idéologie et au nom de l'écologie, on l'a jeté à la poubelle sans plus de considération.

Le logement.

C'est bien un secteur important de décarbonation qui intervient sur l'efficacité, la sobriété et l'autoconsommation.

Les investissements restent coûteux. Plusieurs équipements sont indispensables pour atteindre la décarbonation, isolation interne et externe, panneaux solaire et photovoltaïques, PAC etc...

Sans aide la décarbonation réussie ne pourra pas se réaliser, surtout quand le secteur de l'emploi se dégrade avec une influence sur les rémunérations. Quand les mesures font exploser les coûts de la construction c'est tout le secteur qui régresse.

Si on fait les économies budgétaires essentielles sur le secteur des productions intermittentes, nous pouvons engager le transfert sur le logement. Pour le climat c'est gagnant/gagnant.

Le tourisme rural et fluvial.

Sans lui nous subirions une perte sèche. Il est essentiel. Pour préserver ce potentiel et le développer, nous devons garder l'équilibre paysager du territoire. C'est une question d'identité. L'éolien n'a pas sa place dans ce contexte.

Anticiper les effets du réchauffement climatique. Préserver l'environnement.

La prévention peut jouer un rôle important face aux épisodes climatiques violents, dévastateurs, répétitifs, malheureusement inéluctables. Il est nécessaire de maintenir des structures de secours cohérentes, équipées de moyens adaptés.

Intervenir sur la topographie des territoires pour protéger les populations est hors budget des communes rurales. Toutefois l'intervention de l'Etat ne doit pas museler les communes concernées. La connaissance locale permet à coup sûr de cibler les interventions nécessaires et adaptées. Ce doit être un échange et pas une contrainte.

D'un point de vue environnemental, la PPE3 propose d'envahir les zones naturelles principalement en ruralité. Sans aucune nécessité c'est un non-sens environnemental. L'académie des sciences nous alerte sur le fait que les forêts ont perdu en dix ans **50 % de leur capacité à capter le dioxyde de carbone**, l'inventaire forestier national 2024 s'alarme d'un **doublement de la mortalité des arbres en dix ans** en France. 73 % des populations mondiales d'espèces sauvages ont disparus en 50 ans.

Raser des forêts, condamner des zones humides, envahir les espaces naturels pour y implanter des éoliennes ou des champs photovoltaïques n'a aucun sens. C'est ce qui est affirmé par la COP16 sur la biodiversité et par le CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) dans sa délibération du 19 juin 2024 publiée en juillet qui alerte sur un développement désordonné des installations photovoltaïques qui menace les zones naturelles.

L'industrie photovoltaïque projette de détruire 150 000 hectares d'espaces naturels d'ici à vingt-cinq ans.

Le CNPN explique qu'il existe largement suffisamment de toitures, d'ombrières pour satisfaire les besoins sans artificialiser d'avantage, point de vue partagé par **la Confédération Paysanne**.

La Loi ZAN limite le développement communal rural à 1ha alors que la PPE3 en autorisera 4,3 ha par commune (150 000 : 34935) uniquement pour le photovoltaïque et sans utilité. C'est totalement incohérent.

LA PPE3 POUR NOTRE TERRITOIRE

Nous avons parfaitement assimilé les enjeux du transfert des usages.

Nous sommes pour les projets en autoconsommation individuels ou collectifs à la dimension des territoires concernés.

Nous sommes aussi pour la géothermie, les pompes à chaleur, les chauffe-eaux solaires.

Concernant les véhicules individuels, nous sommes réalistes, tout le monde n'aura pas les moyens de passer au véhicule électrique. D'ailleurs en avons-nous les ressources nécessaires et à quel coût environnemental ? En revanche standardiser et redimensionner les véhicules sur des volumes plus petit équipés de moteurs à faible consommation nous semble beaucoup plus réaliste et efficace.

Le potentiel hydroélectrique local doit être considéré. Il s'agit d'une énergie renouvelable pilotable qui doit être priorisée par rapport aux intermittentes.

Nous ne nous laisserons pas imposer une politique énergétique dont nous ne comprenons pas clairement les objectifs mais qui assurément annonce la faillite du système.

Nous pensons que la politique électrique Française doit répondre uniquement à des enjeux Nationaux. La France doit reprendre la main conformément au paragraphe 2 de l'article 194 du traité de fonctionnement de l'union européenne (TFUE).

Nos politiques doivent redéfinir en profondeur les règles du marché et établir un prix de l'électricité en fonction des coûts de production. C'est un bien commun vital qui ne peut être ouvert à la spéculation.

Enfin il faut arrêter de médiatiser une éolienne comme une pâquerette avec laquelle on va sauver la planète. Présenter l'éolien comme l'ultime solution bloque la réflexion et la prise de conscience des enjeux. C'est contreproductif mais surtout mensonger.

CONCLUSION

Comme l'eau, l'énergie ici électrique, est un élément vital pour une société évoluée.

La ruralité en a parfaitement conscience, sa voix est ignorée.

Tous nos usages vont en dépendre et il est donc primordial de considérer le secteur autrement qu'une opportunité financière.

Le développement demandé dans la PPE3 aura des conséquences néfastes considérables en considération des enjeux environnementaux, industriels, sociaux et économiques. Ce n'est pas acceptable.

Privatiser l'électricité au bénéfice de sociétés privées souvent extranationales en les abreuvant de la richesse publique n'est pas supportable. Sans protéger le consommateur, en faisant exploser la facture, c'est aussi en tant que contribuable que nous devons abonder.

Nous demandons la sortie du marché privé de l'énergie qui ne protège pas le consommateur. Nous maintenons que seul, le retour au monopole public de l'électricité, peut garantir une production de qualité, à des prix compétitifs accessibles par tous. C'est également une garantie de stabilité sociale. La production électrique doit être une prérogative régalienne.

La proposition de la PPE3 n'est ni juste ni justifiée, elle est nuisible et délétère pour l'avenir du pays.

Nous avons suffisamment de recul pour affirmer que dans les 10 prochaines années, il est impératif de stopper le développement des moyens de production intermittents pour se focaliser sur le transfert des usages. Financièrement cela entraînera des économies conséquentes en évitant des pertes et des dépenses inutiles. Rééquilibrer l'offre et la demande tout en actant la décarbonation de nos usages sont des démarches saines.